

# AFTER WORK STE— 13/10/20

*Pôle emploi – DIRECCTE – Mission Locale*

---

---

# Les services pour accompagner votre recrutement d'un jeune

## Mission Locale:

- *Garantie jeunes*
- *Parrainage*
- *Formation*
  - *VAE*
- *Appui numérique.*

## Pole emploi :

- *Service entreprise et Plan Jeunes*
  - *AFPR & POE*
  - *Appui numérique*
  - *CIE Jeunes*

## Direccte:

- *Les aides financières dont vous pouvez bénéficier*



## **Accompagnement des jeunes non scolarisés de 16-25 ans**

Accompagner dans la durée les jeunes du territoire pour les aider à construire un parcours d'accès à l'autonomie (insertion sociale et professionnelle).

Collaboration avec les partenaires mobilité, santé, logement, sociaux, éducatifs du territoire pour lever les freins que rencontrent certains jeunes.

Partenariat avec les entreprises du territoire pour la mise en place de périodes de stage, recherche de parrain, recherche de contrat d'apprentissage et positionnement de candidats sur des offres d'emploi.

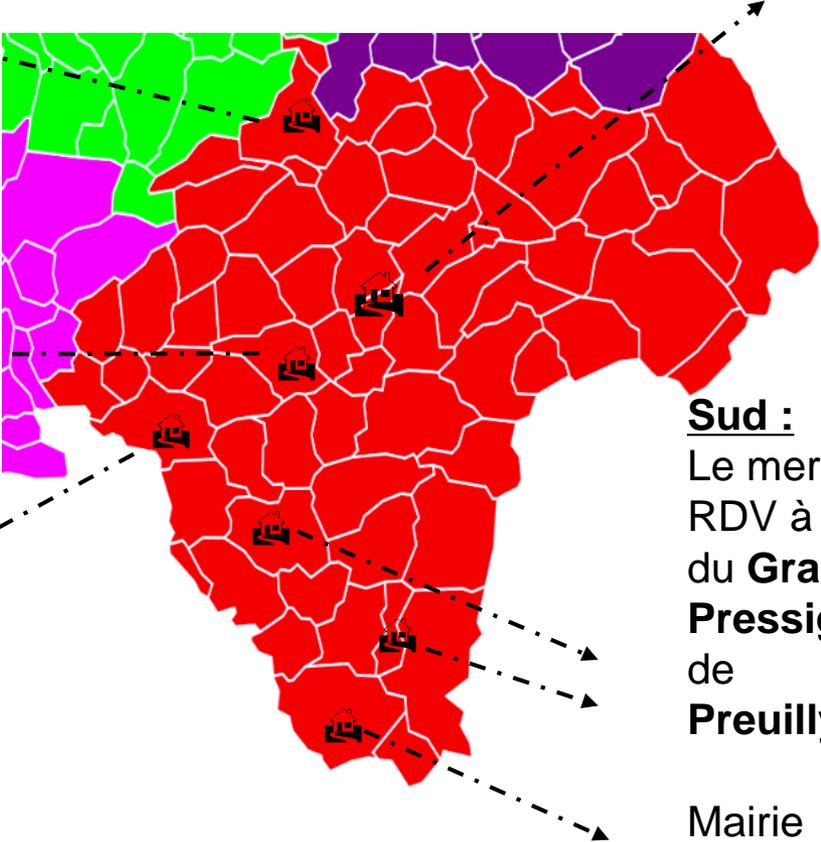


**Une présence sur tout le territoire**

**Cormery :**  
Sur RDV à la  
mairie ou Local  
Jeunes Puzzle  
Stéphane Devey

**Ligueil :**  
Le mercredi sur  
RDV à la MSAP  
Stéphane Vioux

**Descartes :**  
Le lundi sur  
RDV à la  
MSAP  
Marina  
Fontaine

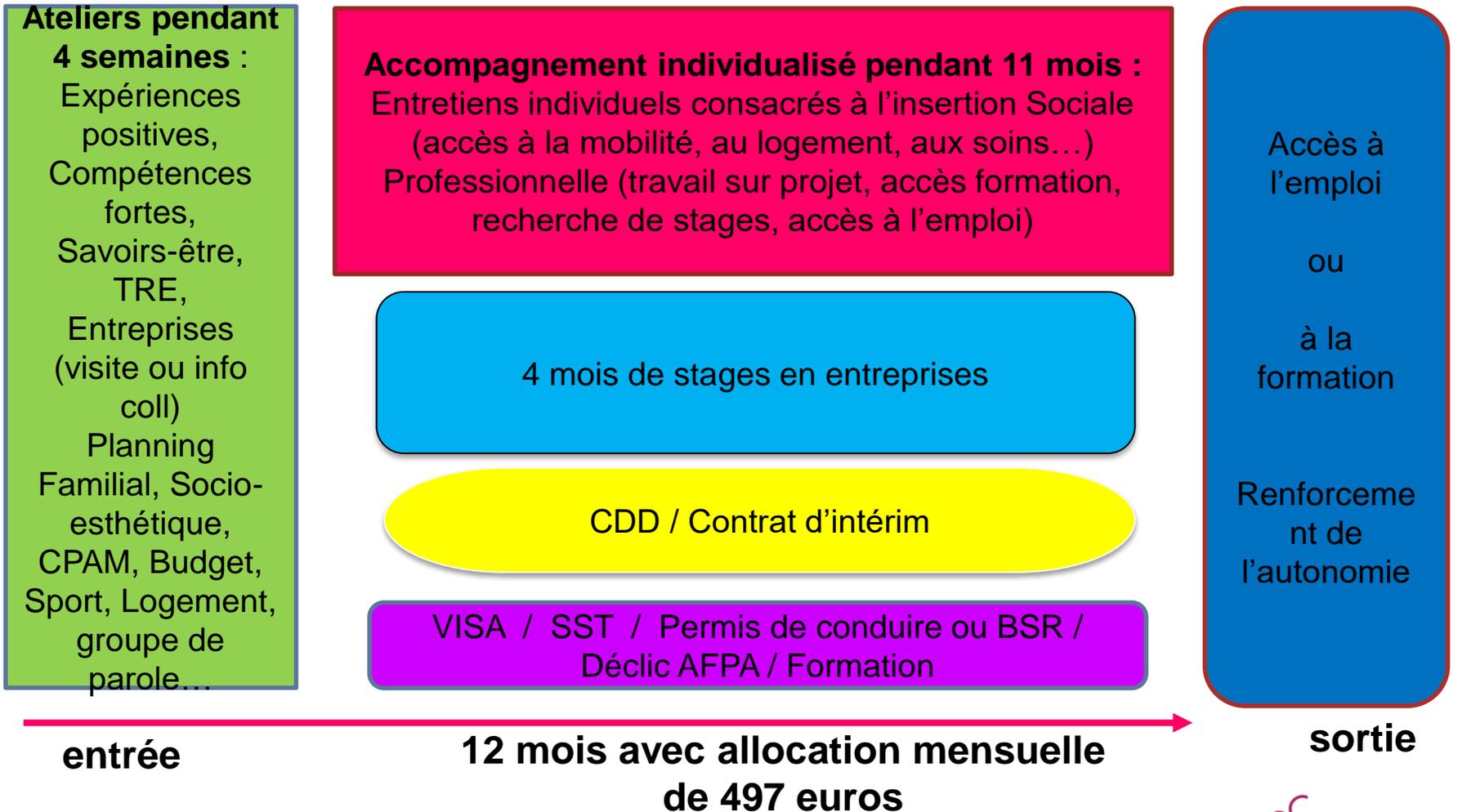


**Beaulieu lés  
Loches :** Siège  
Mission locale à  
la Maison de  
l'emploi

**Sud :**  
Le mercredi sur  
RDV à la MSAP  
du **Grand  
Pressigny  
de  
Preuilly/Claise**

Mairie  
d'**Yzeures/Creuse**  
**e**  
Stéphane Vioux

## Dispositif Garantie Jeunes



## Action parrainage

C'est un accompagnement bénévole et personnalisé d'une durée maximum de 6 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle et de son réseau.

Cet accompagnement apporte à un(e) jeune parrainé(e), les conseils et le soutien dans ses démarches professionnelles.

La relation « **parrain-marraine / jeune** » établit des passerelles entre le monde de l'entreprise et le jeune.

Elle propose une démarche complémentaire aux actions des conseillers Missions Locales. Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

### **Le parrainage, quel binôme ?**

Les parrains/marraines peuvent être issus de tous horizons professionnels : responsables d'entreprise, salariés, cadres, élus, membres d'association, retraités. Ils manifestent leur volonté de s'engager, leurs qualités d'écoute, de dialogue et leurs capacités à mobiliser leur réseau pour en faire bénéficier les jeunes.

## Obligation de Formation des 16-18 ans

La formation obligatoire pour les jeunes décrocheurs scolaires de 16 à 18 ans est entrée en vigueur en septembre 2020. Cette mesure s'intègre dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et constitue un prolongement de l'instruction obligatoire (actuellement de 3 à 16 ans)

1/ Repérage des jeunes

2/ Prise de contact et accueil des jeunes repérés

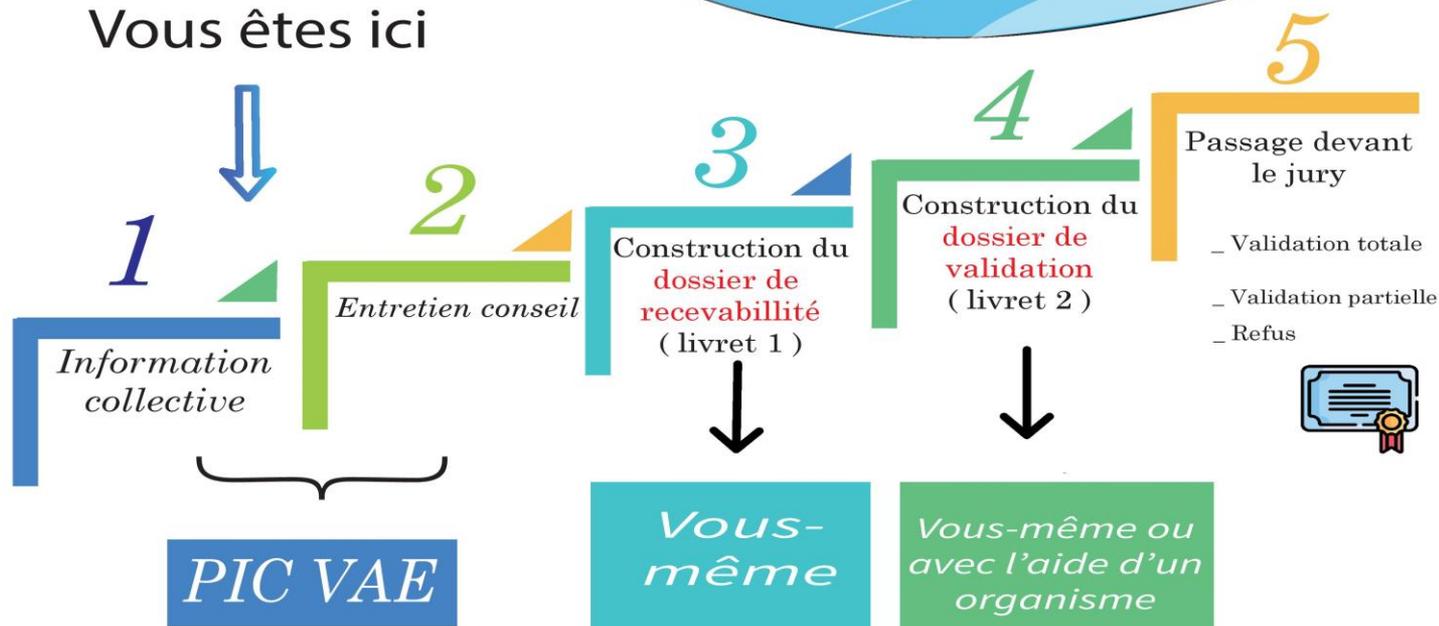
3/ Remobilisation, construction et suivi du parcours du jeune

4/ Contrôle de l'obligation de formation

# Dispositif Validation des Acquis et de l'Expérience

## Les étapes d'une VAE

Vous êtes ici



# Site Internet

[www.ml-sudtouraine.fr](http://www.ml-sudtouraine.fr)

The screenshot shows the homepage of the Mission Locale Sud Touraine website. The browser address bar displays "mission-locale/index.php". The website header includes the logo "Mission Locale SUD TOURAINE" and a navigation menu with the following items: ACCUEIL, QUI SOMMES NOUS?, ESPACE JEUNES, ESPACE EMPLOYEURS, VAE, PARTENAIRES, ACTUS, and CONTACT. The main content area features a large yellow banner with the text "OFFRES D'EMPLOI" and a sub-headline "Tu es en recherche d'un emploi, d'un apprentissage, d'une alternance ou d'un stage ? Retrouve ici les offres du moment !". To the left of the banner are two blue boxes: "ESPACE JEUNES" with a "Découvrir" button and "ESPACE EMPLOYEURS" with a "Découvrir" button. The banner is flanked by vertical strips of photos of young people. Below the banner, there are three paragraphs of text: "La Mission Locale Sud Touraine accueille, oriente et accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.", "La ML est basée à Beaulieu lès Loches dans les locaux de la Maison de l'Emploi, mais elle se déplace sur l'ensemble de notre territoire via des permanences hebdomadaires (avec prise de rendez-vous obligatoire) pour être au plus près des jeunes du Sud Touraine : Cormery, Descartes, Ligueil, le Grand-Pressigny, Preuilly-sur-Claise, Yzeures-sur-Creuse.", and "La Mission Locale Sud Touraine intervient dans plusieurs domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, citoyenneté, mobilité etc. L'objectif". The footer of the website includes "Gestion des services" and the number "3". The Windows taskbar at the bottom shows the search bar with the text "Taper ici pour rechercher", the taskbar icons, and the system tray with the time "14:17" and date "23/09/2020".

# Pole emploi:

## Service entreprise et Plan Jeunes

- *4 Conseillers dédiés à la relation entreprise*
- *1 conseillère dédiée à l'emploi des jeunes*

*1 ligne stratégique: **Accélérer les recrutements***

# Pôle emploi: AFPR et POE

- LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)
- L'ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

Deux aides pour des formations avant l'embauche, attribuées selon la nature et/ou la durée du contrat de travail.

## À NOTER

L'AFPR est financée par Pôle emploi.

La POEI est financée par Pôle emploi et le cas échéant, cofinancée par les Opérateurs de compétences (OPCO).

## L'ESSENTIEL À RETENIR

### QUEL OBJECTIF ?

Via une action de formation de 400 heures maximum, permettre à un demandeur d'emploi ou, pour la POEI à un salarié en CUI-CAE, en CUI-CIE ou en CDD au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé par un employeur.

### QUELS EMPLOYEURS ?

Employeurs du secteur privé ou public qui s'engagent à embaucher le demandeur d'emploi à l'issue de la formation.

### POUR QUELS PUBLICS ?

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non, présélectionnés pour occuper l'emploi disponible.

La POEI est également ouverte aux salariés en CUI-CAE et en CUI-CIE (en CDD ou en CDI) et aux salariés en CDD au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

### QUEL CONTRAT DE TRAVAIL CONCLURE ?

- Un contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois.
- Un contrat à durée indéterminée.
- Un contrat de professionnalisation.
- Un contrat d'apprentissage.
- Un contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois.

### QUELS AVANTAGES ?

- L'adaptation ou le développement des compétences du futur salarié.
- L'accompagnement par un conseiller Pôle emploi.
- Le financement de la formation réalisée.

# AFPR et POE (suite)

## QUELS AVANTAGES ?

L'AFPR est financée par Pôle emploi.

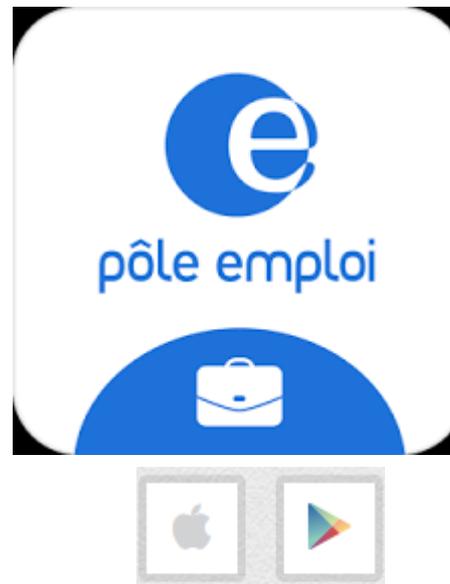
La POE individuelle est financée par Pôle emploi avec un cofinancement, le cas échéant, de l'Opérateur de compétences (OPCO) dont relève l'entreprise.

|   | POE individuelle  | AFPR  |
|---|---|---|
| Aide à la formation versée par Pôle emploi              | <b>Montant maximum (dans la limite de 400 heures et des coûts pédagogiques de la formation) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 5 €/heure net si la formation est réalisée en interne dans l'entreprise (organisme de formation interne et/ou -uniquement dans le cadre de l'AFPR- tutorat) ;</li><li>- 8 €/heure net si la formation est réalisée par un organisme de formation externe.</li></ul> | <b>Versement dans tous les cas à l'employeur au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche (sauf dans certains cas d'absence d'embauche).</b> |
| Cofinancement de la formation (OPCO du futur employeur) | Financement éventuel de tout ou partie du reliquat du coût horaire de la formation dans des conditions fixées par une convention-cadre conclue avec Pôle emploi.  | <b>Pas de cofinancement</b>   |

# Une appli mobile : «Je recrute»

Accès direct pour :

- Rechercher des CV
- Créer une sélection de CV
- Enregistrer votre recherche
- Envoyer des propositions



*Mêmes identifiants/mots de passe pour votre espace recruteur pole-emploi.fr et pour l'application mobile « je recrute »*

# Une proposition de contact facilitée

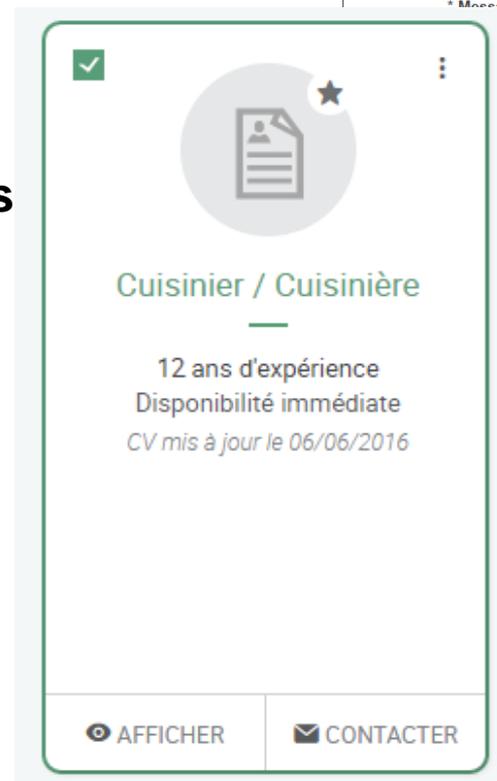


Accédez à la 1ère Cvthèque française

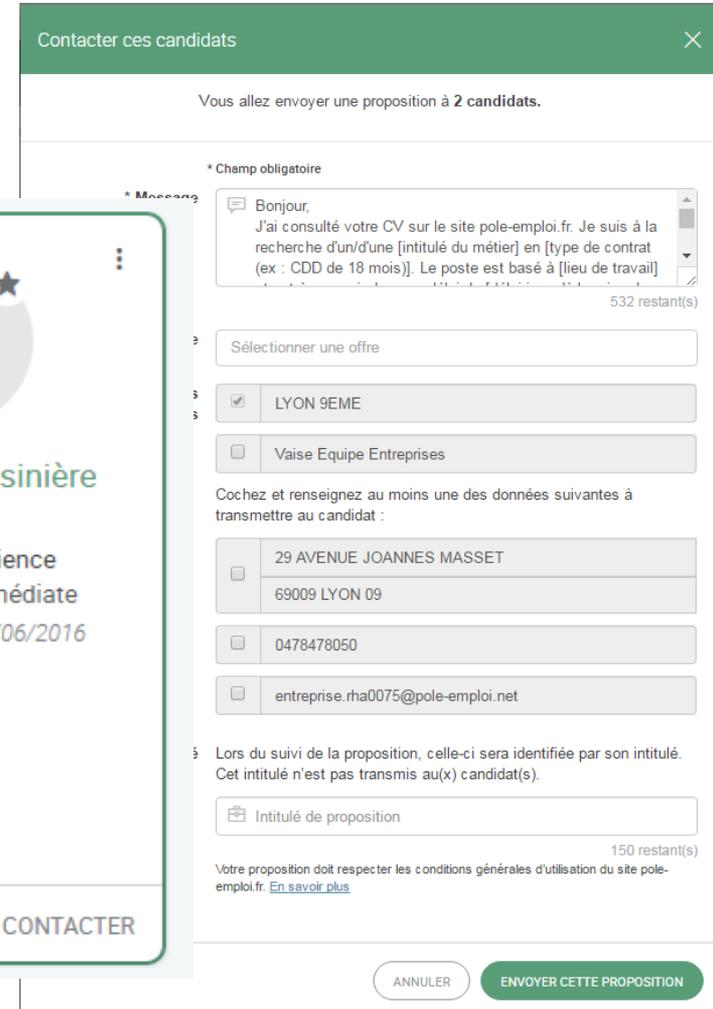


Contactez des candidats

- Avec ou sans offre d'emploi
- 1 ou plusieurs CV
- Suivez vos propositions



A candidate profile card for a chef. It features a green checkmark in the top left corner, a document icon with a star in a circle, and the text: "Cuisinier / Cuisinière", "12 ans d'expérience", "Disponibilité immédiate", and "CV mis à jour le 06/06/2016". At the bottom, there are two buttons: "AFFICHER" (with an eye icon) and "CONTACTER" (with an envelope icon).



A screenshot of the "Contacter ces candidats" form. The title bar is green with a close button. The main content area has a green header with the text "Vous allez envoyer une proposition à 2 candidats." Below this, there is a message input field with a green checkmark icon and a star icon. The message text is: "Bonjour, J'ai consulté votre CV sur le site pole-emploi.fr. Je suis à la recherche d'un/d'une [intitulé du métier] en [type de contrat] (ex : CDD de 18 mois)]. Le poste est basé à [lieu de travail]". Below the message field, there is a dropdown menu for "Sélectionner une offre" with two options: "LYON 9EME" (checked) and "Vaise Equipe Entreprises". Below the dropdown, there is a section titled "Cochez et renseignez au moins une des données suivantes à transmettre au candidat :" with several input fields: "29 AVENUE JOANNES MASSET" (checked), "69009 LYON 09", "0478478050", and "entreprise.rha0075@pole-emploi.net". Below the input fields, there is a section titled "Lors du suivi de la proposition, celle-ci sera identifiée par son intitulé. Cet intitulé n'est pas transmis au(x) candidat(s)." with an input field for "Intitulé de proposition". At the bottom, there are two buttons: "ANNULER" and "ENVOYER CETTE PROPOSITION".

# Plus de services :

- LE SIMULATEUR DE CHARGES SALARIALES



- LE SIMULATEUR D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES



- L'AIDE À L'ENTRETIEN DE RECRUTEMENT ET À L'INTÉGRATION



# Le CIE Jeunes

1. La prescription du Contrat Initiative Emploi Jeunes est centrée sur les publics éloignés du marché du travail au sens « **personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi** » (L.5134-65 du code du travail)

1. Aide fixée pour 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

| Publics éligibles  | Taux de prise en charge de l'État<br>(% du SMIC brut par heure travaillée) | Durée hebdomadaire de l'aide de l'État |
|--|--|--|
| Jeunes âgées de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi                              | 47 %   | 30 heures                              |
| Personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans révolus rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi (RQTH) |  |  |



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi

Version du 1<sup>er</sup> octobre 2020

## LES NOUVELLES AIDES A L'EMBAUCHE



- des jeunes de moins de 26 ans**
- des apprentis de moins de 30 ans**
- des salariés sous contrat de professionnalisation de moins de 30 ans**
- des résidents des Quartiers prioritaires de la politique de la ville**
- des jeunes talents pour les métiers de la transformation écologique**
- des travailleurs handicapés**

|  | PUBLICS  | MONTANT DE L'AIDE ET DUREE   | CHARGES SOCIALES   | PERIMETRE D'APPLICATION   | DATE LIMITE D'APPLICATION  | ORGANISME A CONTACTER   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
|--|--|--|--|---|--|---|-------|-------|--|--|---|--|-------|-------|---|--|---|--|
| <b>AIDE A L'EMBAUCHE JEUNES-26 ans</b><br>(décret n°2020-982 du 5 août 2020)<br><br>« Questions-réponses » attendu | Jeunes -26 ans   | 4 000 €/salarié<br>(proratisation en fonction de la durée du contrat et du temps de travail)<br><br>L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'Etat versée pour le salarié concerné (sauf VTE).   | Droit commun<br><br>Eligible à la réduction générale des cotisations | <ul style="list-style-type: none"> <li>secteurs marchands et non marchands</li> <li>CDI ou en CDD de 3 mois minimum</li> <li>salaires inférieurs ou égaux à 2 fois le SMIC</li> <li>entreprises à jour de leurs cotisations</li> <li>pas de licenciement économique depuis 1/1/20 sur le poste concerné</li> <li>le salarié recruté ne doit pas avoir appartenu aux effectifs de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> août 2020</li> </ul> Exclusions : Particuliers, collectivités territoriales, établissements publics, SEM | 31 janvier 2021<br>(contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021) | A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2020<br><br>Demande en ligne sur le site de l'Agence de Service de Paiement (ASP)<br>Plate-forme d'appel : 0 809 549 549 |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| <b>AIDE A L'EMBAUCHE APPRENTI</b><br>* voir aides complémentaires INFRA<br><br>« Questions-réponses » attendu      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Jeune -30ans</li> <li>formations concernées : du CAP au master</li> </ul> Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés                    | <table border="1"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>-18ans</th> <th>+18ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5000€</td> <td>8000€</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2000€</td> <td>2000€</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1200€</td> <td>1200€</td> </tr> </tbody> </table> L'aide n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche des jeunes mais elle est cumulable avec les autres aides de l'AGEFIPH. | année  | -18ans  | +18ans   | 1   | 5000€ | 8000€ | 2  | 2000€  | 2000€   | 3  | 1200€ | 1200€ | Droit commun<br>Eligible à la réduction générale des cotisations (+ exo cotisations salariales si salaire < 79% SMIC) | <ul style="list-style-type: none"> <li>secteurs marchands et non marchands</li> <li>conditions pour les entreprises de +250 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- employeur déjà 5% d'alternants</li> <li>- ou 3% d'alternants et progression de 10% en 2020</li> </ul> </li> </ul> | 28 février 2021<br>(contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021) | OPCO branche (opérateurs de compétences)<br><br>Plate-forme d'assistance ASP 0 820 825 825 |
| année  | -18ans   | +18ans   |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| 1  | 5000€  | 8000€  |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| 2  | 2000€  | 2000€  |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| 3  | 1200€  | 1200€  |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| <b>AIDE A L'EMBAUCHE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION</b><br>* voir aides complémentaires INFRA                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Jeune -30ans</li> <li>formations concernées un diplôme ou un titre jusqu'au master ou un certificat de qualification professionnelle</li> </ul> | <table border="1"> <thead> <tr> <th>année</th> <th>-18ans</th> <th>+18ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5000€</td> <td>8000€</td> </tr> </tbody> </table> L'aide n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans.   | année  | -18ans  | +18ans   | 1   | 5000€ | 8000€ | Droit commun<br>Eligible à la réduction générale des cotisations | <ul style="list-style-type: none"> <li>secteurs marchands et non marchands</li> <li>conditions pour les entreprises de +250 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- employeur déjà 5% d'alternants</li> <li>- ou 3% d'alternants et progression de 10% en 2020</li> </ul> </li> </ul> | 28 février 2021<br>(contrats conclus entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021) | OPCO branche (opérateurs de compétences) |       |       |   |  |   |  |
| année  | -18ans   | +18ans   |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |
| 1  | 5000€  | 8000€  |  |   |  |   |       |       |  |  |   |  |       |       |   |  |   |  |

## Vos Interlocuteurs

### Chargée de Relation Entreprises Mission Locale :

Laetitia TURELIER : 06.69.48.32.23  
[l.turelier@ml-tourainecotesud.fr](mailto:l.turelier@ml-tourainecotesud.fr)

### Service employeur Pole emploi:

Mme BESNARD, Mme GABORIT, Mme MARTINEAU-JACQUET, M.BOUKHATEM:

02.47.59.33.93  
[ape.37034@pole-emploi.fr](mailto:ape.37034@pole-emploi.fr)

### Chargé de Développement de l'Emploi et des Territoires DIRECCTE du Centre Val de Loire:

Paul SEHKI : Tél : 02 47 31 17 83  
[paul.sehki@direccte.gouv.fr](mailto:paul.sehki@direccte.gouv.fr)